



**ARRETE N° 2024 - 575**  
SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT  
**Emménagement**  
**Rue de la Chaussée n° 31**  
**Vendredi 1er Novembre 2024**

**NOUS**, Maire de la Ville de Honfleur,  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,  
**VU** l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,  
**VU** le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,  
**VU** l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

**VU la demande de la Madame BERTEAUX Lou – 46, allée de la Mayne – 83480 Puget sur Argens, afin d'effectuer un emménagement, Rue de la Chaussée au n° 31, Vendredi 1er Novembre, de 14h00 à 18h00,**

**ARRÊTONS :**

**ARTICLE 1** : La demandeuse est autorisée à effectuer un emménagement, RUE DE LA CHAUSSEE au n° 31, VENDREDI 1ER NOVEMBRE 2024, de 14H00 à 18H00.

**ARTICLE 2** : La circulation sera interdite, Rue de la Chaussée, à la date et aux horaires cités dans l'Article 1, afin que la demandeuse effectue le déménagement.

**ARTICLE 3** : L'accès aux Services de Secours et de Police sera maintenu.

**ARTICLE 4** : *Des panneaux réglementaires et des déviations avec affichage du présent Arrêté seront posés par le demandeur. Si besoin de prêt de panneaux, prendre contact avec le Centre Technique Municipal au 02.31.89.17.63 et à récupérer au 9, route Emile Renouf à Honfleur. Les panneaux prêtés seront à rapporter aux horaires d'ouverture du site.*

**ARTICLE 5** : Le droit des tiers est expressément réservé.

**ARTICLE 6** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Messieurs les Responsables des Services Techniques Municipaux, du Centre de Secours et de la Police Municipale et à la Société intervenante chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 1er Octobre 2024

Pour le Maire et par délégation

L'Adjoint à la Circulation, Jérôme HAMEL

